

**RESPONSABILITÉS DU COORDONNATEUR ET SPÉCIALISTE TGC
COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE
Service québécois d'expertise en troubles graves du comportement (SQETGC)**

Extrait du site web du SQETGC

Rôles des coordonnateurs de la communauté de pratique en TGC :

Élaborer une planification du développement de l'expertise en TGC (PDE-TGC) pour son établissement, soutenir sa mise en œuvre et faire les ajustements nécessaires

- Agir comme personne de référence avec le SQETGC pour les demandes de service
- Participer activement aux travaux de la Communauté de pratique (ex. : développement d'outils de gestion en lien avec les services en TGC)

Rôle des spécialistes de la communauté de pratique en TGC :

- Identifier les pratiques cliniques exemplaires en TGC et proposer des moyens pour en assurer la diffusion dans son établissement (ex. : soutenir l'équipe professionnelle spécialisée en TGC de son établissement)
- Contribuer au développement et au transfert de l'expertise clinique en TGC
- Participer activement aux travaux de la Communauté de pratique (ex. : développement d'outils cliniques)

Rôles des coordonnateurs de la communauté de pratique en TGC :

Élaborer une planification du développement de l'expertise en TGC (PDE-TGC) pour son établissement, soutenir sa mise en œuvre et faire les ajustements nécessaires

- Agir comme personne de référence avec le SQETGC pour les demandes de service
- Participer activement aux travaux de la Communauté de pratique (ex. : développement d'outils de gestion en lien avec les services en TGC)

Rôle des spécialistes de la communauté de pratique en TGC :

- Identifier les pratiques cliniques exemplaires en TGC et proposer des moyens pour en assurer la diffusion dans son établissement (ex. : soutenir l'équipe professionnelle spécialisée en TGC de son établissement)
- Contribuer au développement et au transfert de l'expertise clinique en TGC
- Participer activement aux travaux de la Communauté de pratique (ex. : développement d'outils cliniques)

- Offre les formations requises au transfert de connaissances et compétences.
 - Il est à noter que les coordonnateurs et les spécialistes de la communauté de pratique en TGC, déterminent ensemble les informations pertinentes et les outils à déployer ainsi que les mécanismes de déploiement et ce, suite à toutes les rencontres de la communauté de pratique. De façon générale, chaque spécialiste sera responsable de la diffusion et formation des contenus associés à son expertise.

À titre d'exemple : Le PRSC, spécialiste de la communauté de pratique en TGC, communique aux gestionnaires et autres PRSC toutes les informations pertinentes aux meilleures pratiques associées au processus clinique spécialisé TGC. (AIMM, Suivi des interventions, réadaptation traitement, ...)

À titre d'exemple : Le psychologue, spécialiste de la communauté de pratique en TGC, communique à ses collègues psychologues toutes les informations pertinentes associées à toutes les approches, outils, formations, comités associés à toutes les pratiques complémentaires associées. (IPEC, évaluation du risque, pratiques reconnues en santé mentale, prévention du suicide, ...)

- Coordonne les actions requises lors de « l'appel de communication » annuel visant la présentation d'un atelier au Colloque annuel du SQETGC et ce, auprès des équipes ayant la motivation de participer.

Afin d'assurer un suivi rigoureux et une planification stratégique efficiente dans notre direction, un tableau de « planification et suivi » sera utilisé comme mécanisme de gestion principal.

- Il est à noter que pour ce faire il est essentiel de considérer l'ensemble des actions et échéanciers du plan d'action TCTGC, du Comité de pilotage « Modèle performance » et des autres comités au sein de la DPD.

Ce tableau est la responsabilité partagée des coordonnateurs et spécialistes de la communauté de pratique en TGC et comporte toutes les catégories du plan d'action TCTGC, afin d'assurer la contingence.

1. Ancrage organisationnel (commanditaires, coordonnateur, spécialistes)
2. Clientèle (programmes)
3. Ressources humaines
4. Organisation des ressources
5. Processus et outils cliniques

Il permet, pour le programme TCTGC ainsi que pour les autres programmes concernés par certaines actions (prévention primaire et secondaire, formation, interventions spécialisées, ...) d'identifier les actions en cours, les actions à venir, les responsables ainsi que les échéanciers. (voir annexe_Planification et suivi_Communité de pratique TGC)